

Lage des Großherzogtums Luxemburg. Eine Flugschrift des Herrn Schrobilgen. Aus dem französischen ins deutsche übertragen von einem kath. Geistlichen der Stadt Luxemburg. »

Même si l'on n'approuve point tous les arguments apportés par Schrobilgen en faveur de sa thèse, il n'en reste pas moins acquis qu'ils se trouvent exprimés en une langue si correcte que la brochure, encore de nos jours, pourrait servir de modèle du genre.

Un des principaux points invoqués par Schrobilgen contre le démembrement fut que les deux quartiers du Luxembourg formaient une entité économique reliée à la Hollande par le futur canal de la Meuse à la Moselle et que la séparation devait anéantir. Si les conséquences du démembrement ne s'avérèrent pas mortelles, ce ne fut que grâce à la loi belge dite de faveur. Rien que par le fait de sa création, elle confirma la justesse des arguments économiques des orangistes.

M. BLUM, dans sa précieuse Bibliographie, attribue à tort à Schrobilgen la paternité de deux brochures parues sous le couvert de l'anonymat chez Lamort, l'une en 1833, l'autre en 1836, et qui avaient pour titre : « Die Niederländische Regierung gerechtfertigt und der belg. Aufruhr gebrandmarkt durch die teutschen Schriftsteller und Publizisten » et « Beiträge zur Rechtfertigung der niederl. Regierung insbesondere in Beziehung auf den belg. Aufruhr ».

L'auteur en était Jean ULVELING (1796-1877), le futur administrateur général.¹⁾ Les soi-disant correspondances qui, signées d'initiales fantaisistes et datées de diverses localités, parurent au « Journal » au cours de l'année 1837, étaient également de sa plume.

Tout intéressantes qu'elles furent parfois, elles semblent, d'après Schrobilgen, avoir trop forcé la note.

Aussi les deux orangistes ne durent-ils pas s'être quittés en trop bons termes, sinon Ulveling n'aurait pas proposé à Stiff la création d'un nouveau journal.

D'après P. MULLENDORFF un revirement en faveur du gouvernement de Guillaume I^{er} se serait dessiné dans la capitale à partir de 1833.

Qu'à ce changement de l'opinion publique (lisez des classes aisées et lettrées), l'amélioration de l'attitude de la garnison eût été pour quelque chose, on pourrait l'admettre. Et que les éléments libéraux y eussent eu également leur part — nul doute n'en saurait subsister. Mais c'est aller trop loin que de reprocher à Schrobilgen d'avoir tout fait pour étouffer une nouvelle « affaire » en 1836, celle du meurtre du menuisier LARSCHFELD par un officier prussien.

Les circonstances en comparaison de celles ayant entouré le meurtre de VEYSSET étaient à tel point différentes que cette fois-ci la garnison non seulement n'approuva pas le meurtrier, mais organisa même une quête en faveur de la mère de la victime.

¹⁾ Nous possédons du même auteur une brochure manuscrite, signée de sa main et intitulée : « Observations sur les prétendus griefs reprochés au Gouvernement des Pays-Bas » (1831), que Prosper Mullendorff avait reçue en son temps de son grand-oncle Schrobilgen. — Cf. également MULLER, Tatsachen, 1939, p. 195.